

# Code de conduite





# Table des matières

<b>1. Message du Président-directeur général</b>	<b>3</b>
<b>2. À propos de ce Code de conduite</b>	<b>4</b>
<b>3. Notre façon de traiter autrui</b>	<b>6</b>
<b>4. Notre conduite des affaires</b>	<b>9</b>
<b>5. Notre engagement envers le monde</b>	<b>15</b>
<b>6. Signaler un sujet de préoccupation</b>	<b>17</b>

# 1. Message du Président-directeur général

## Chers collègues,

Notre Code de conduite définit la façon dont nous menons nos affaires chez Fortum et est intégré à nos valeurs et à nos principes de Leadership ouvert. Associé à notre stratégie, il nous unit au-delà même de nos localisations et de nos cultures. Plus notre champ d'action et notre influence s'élargissent et plus le monde qui nous entoure se complexifie, plus il est important de disposer d'un Code de conduite commun. Notre Code de conduite décrit les normes éthiques fondamentales que nous devons respecter en toutes circonstances. Il nous guide dans la façon de nous traiter mutuellement en tant que collègues, mais aussi dans nos interactions avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, les communautés et les gouvernements. Vivre selon des normes éthiques élevées nous donne l'autorisation d'exercer nos activités et contribue à préserver nos intérêts commerciaux et notre réputation.

Il est évident qu'un livret, aussi bien rédigé soit-il, ne saurait répondre à toutes les questions ni envisager

toutes les situations. Par conséquent, nous devons rester vigilants et agir sans délai chaque fois que nous redoutons une infraction à notre Code, nos politiques ou nos réglementations.

Votre responsable, votre référent RH et notre service de la Conformité du Groupe sont là pour vous aider et vous soutenir. Vous pouvez également utiliser SpeakUp, notre canal de signalement anonyme.

Veillez prendre le temps de lire ce Code de conduite mis à jour et d'en discuter au sein de votre équipe et avec vos collègues. Je crois personnellement que travailler selon une éthique élevée et en accord avec nos valeurs constitue la seule façon d'obtenir un succès commercial réellement durable en atteignant nos objectifs commerciaux et en étant une bonne entreprise citoyenne.

**Markus Rauramo**  
Président-directeur général de Fortum



« Uniper possède son propre Code de conduite, mais notre approche en matière d'éthique et de conformité est similaire à celle de Fortum. Nous nous efforçons d'agir avec intégrité au quotidien ; par conséquent, nous devons tous suivre nos principes de conduite établis. Nous estimons qu'un engagement commun renforcera nos performances commerciales, notre croissance et notre compétitivité sur tous les marchés où nous sommes présents. Notre succès et notre réputation dépendent de chacun des employés d'Uniper et de Fortum. »



**Klaus-Dieter Maubach**  
Directeur général d'Uniper



## 2. À propos de ce Code de conduite

Fortum étant implantée dans le monde entier, nos collaborateurs sont citoyens de nombreux pays différents.

Par conséquent, nos activités sont soumises à diverses lois et réglementations nationales et internationales.

En tant que chef de file de notre secteur d'activité, nous ne nous limitons pas au seul respect de la loi : nous agissons avec la plus haute intégrité possible, dans le respect des normes les plus strictes en matière de conduite éthique des affaires. Nous considérons qu'il existe un lien évident entre les pratiques éthiques très strictes édictées dans notre Code de conduite et le succès de nos résultats financiers.

Fondé sur divers accords et initiatives internationaux, le Code de conduite de Fortum définit les principes qui guident notre façon de traiter autrui,

notre conduite des affaires et notre engagement envers le monde. Ce Code fixe également les règles que nous suivons en tant qu'entreprise et précise le type de comportement que nous attendons de nos employés et de tous ceux qui nous représentent.

Les collaborateurs de Fortum, les membres de son Conseil d'administration et tous les autres représentants de Fortum doivent adopter des comportements conformes à ceux préconisés dans le Code de conduite. De plus, Fortum attend des entreprises qui lui sont affiliées qu'elles respectent ces principes. Uniper possède son propre Code de conduite et son propre Système de gestion de la conformité. Fortum possède un [Code de conduite des fournisseurs](#) distinct et exige de ses fournisseurs qu'ils s'y conforment. À l'aide de diverses procédures, nous contrôlons nos partenaires commerciaux et nous nous assurons qu'ils répondent à nos exigences.

# Our values

## Curiosité

Nous mettons en question le statu quo et avons le courage d'explorer. Pour transformer le secteur de l'énergie, nous explorons de nouvelles opportunités et continuons à apprendre et à cocréer des solutions dans l'espoir d'un monde plus propre.



## Responsabilité

Nous avons un sens aigu des responsabilités. Nous assumons la responsabilité de notre travail et de notre impact collectif sur la société. Nous créons des solutions durables basées sur les connaissances des parties prenantes.

Nous ne compromettons jamais la sécurité.



## Intégrité

Nous croyons en la transparence. Nous dirigeons notre entreprise d'une manière éthique qui assume chaque défi, chaque succès et chaque étape importante.

Nous n'avons pas d'intentions cachées et nous suivons notre Code de Conduite au quotidien dans nos pratiques commerciales et professionnelles.



## Respect

Nous attachons une grande valeur à nos collègues et à nos parties prenantes, comme nos clients et nos partenaires. Notre succès se fonde sur le maintien d'une entreprise diverse et inclusive, où chacun a le pouvoir de prospérer et d'atteindre son plein potentiel.



Nos valeurs façonnent notre culture d'entreprise et constituent le fondement de ce Code. Néanmoins, nous devons toujours nous conformer aux lois et réglementations locales. Si le Code de conduite de Fortum établit une norme plus élevée que la loi en vigueur, priorité doit être donnée au Code.

Ce Code est destiné à vous guider dans votre prise de décision. Toutefois, il ne saurait couvrir toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Vous devez donc veiller à faire preuve de discernement et ne jamais hésiter à demander conseil en cas de doute sur la marche à suivre. Mieux vaut demander de l'aide que de commettre une erreur et enfreindre le Code.

Notre Code de conduite est publié dans plus de dix langues et couvre ainsi les principaux pays de production de Fortum. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaut.

## Conformité aux lois et réglementations

Les activités de Fortum et de ses collaborateurs sont régies par un certain nombre de lois et réglementations nationales et internationales. La plupart des règles prévues dans le présent Code de conduite découlent de ces textes.

Tous nos collaborateurs doivent agir dans le respect des lois et réglementations en vigueur dans leur pays et inhérentes à leur fonction.

Les collaborateurs de Fortum doivent toujours se conformer aux lois et réglementations concernant, par exemple, la santé et la sécurité, l'emploi, l'environnement, la concurrence, la lutte contre la corruption, et les marchés des valeurs mobilières et de l'énergie. Tout manquement à ces lois et réglementations pourrait entraîner des conséquences graves, tant sur le plan juridique que pour la réputation de la société.

## Fortum suit et respecte les initiatives et accords applicables suivants :

- Pacte mondial des Nations unies (ONU)
- Initiative des Nations unies pour la protection du climat
- Charte internationale des droits de l'homme
- Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable pour un comportement responsable des entreprises
- Règlement de la CPI sur la lutte contre la corruption
- Code de l'initiative Bettercoal sur l'extraction responsable du charbon
- Accord de Paris sur le changement climatique



## 3. Notre façon de traiter autrui

### 3:1 Nous respectons les droits de l'homme et du travail

Nous respectons et soutenons les droits de l'homme internationalement reconnus et nous nous conformons aux pratiques et aux normes de travail équitables. Nous nous engageons à respecter toutes les lois sur la liberté d'association, la négociation collective, le temps de travail, le salaire et la rémunération ainsi que les lois interdisant le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils fassent de même.

Nous reconnaissons que nos opérations ont un impact direct et indirect sur l'application des droits de l'homme de notre propre personnel, de ceux qui travaillent dans notre chaîne d'approvisionnement et des membres des communautés locales. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour agir conformément aux principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

### 3:2 Nous sommes un employeur inclusif et équitable

Nous savons que la diversité et l'inclusion sont la clé du succès à long terme de notre entreprise sur tous nos marchés. Nous accordons de l'importance à la diversité et nous favorisons l'égalité de traitement et des chances dans le recrutement, la rémunération, le développement et la promotion de nos salariés, sans distinction d'origine ethnique, de religion, d'opinion politique, de sexe, d'âge, de nationalité, de langue, d'orientation sexuelle, de statut marital, de handicap ou de tout autre facteur. La discrimination ou le traitement inéquitable ne sont pas tolérés. Nous prenons également des mesures pour promouvoir l'équilibre et l'égalité des sexes en matière de rémunération.

**Il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que la culture professionnelle chez Fortum est inclusive, positive et respectueuse.**

**« Un responsable recrute un nouveau membre dans son équipe. Au lieu d'ouvrir le recrutement à tous les candidats potentiels en interne et en externe, il décide de recruter via son propre réseau et finit par engager un ancien collègue de leur entreprise précédente. Est-ce acceptable ? »**

Ce processus de recrutement révèle un conflit d'intérêts évident. Lors du recrutement, nous devons toujours chercher à sélectionner le meilleur candidat potentiel en utilisant un processus transparent. Nous devons également promouvoir les possibilités d'évolution de nos propres collaborateurs en ouvrant tous les postes en interne.

### **3:3 Nous nous soucions de la sécurité, de la sûreté et du bien-être de nos collaborateurs**

Nous voulons offrir un lieu de travail sûr et inspirant, et nous nous soucions de la sécurité, de la sûreté et du bien-être de nos collaborateurs. Les exigences et les instructions de Fortum en matière de sûreté et de sécurité établissent la norme pour toutes les opérations dont Fortum a le contrôle de gestion et la responsabilité opérationnelle.

Nous impliquons et engageons tous les employés, entrepreneurs et partenaires aux efforts de sûreté et de sécurité, et nous proposons à tous une formation sur la sûreté et la sécurité. Nous investissons dans l'apprentissage et le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs, et nous entendons les encourager à mener une vie active. Nos dirigeants ont également la responsabilité de soutenir chaque collaborateur dans ses efforts pour maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

**Fortum interdit la présence de drogues et d'alcool sur ses sites. Vous ne devez pas consommer ou être sous l'influence de drogues ou d'alcool au travail.**

### **3:4 Nous n'acceptons pas les comportements abusifs ou intimidants**

Nous appliquons une politique de tolérance zéro concernant toute forme d'abus, de mauvais traitement, de harcèlement ou d'intimidation envers toute personne interne ou externe à notre entreprise, ou par toute personne liée de quelque façon que ce soit à Fortum.

Toute forme de harcèlement sexuel est strictement interdite. Les dirigeants de Fortum doivent suivre les principes de Leadership ouvert de l'entreprise. Ils doivent également veiller à ne pas utiliser leur position de pouvoir d'une manière qui pourrait créer un environnement de travail négatif.

La formulation de commentaires négatifs sur le travail, lorsqu'elle est faite de manière constructive et bien intentionnée, ne constitue pas du harcèlement.



**Les abus, le harcèlement ou l'intimidation peuvent prendre de nombreuses formes, notamment des contacts physiques ou sexuels non désirés et non sollicités, ou des formes verbales ou non verbales, comme des gestes intimidants, du dénigrement ou des blagues offensantes et gênantes, pour ne citer que quelques exemples. Dans certains cas, la notion d'intimidation ou d'offense peut varier selon la personne qui en est l'objet. Par conséquent, il est conseillé à tous les collaborateurs de faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'ils abordent des sujets potentiellement sensibles, notamment de nature sexuelle ou politique. Dans un tel cas, l'expérience subjective de la personne qui se sent harcelée sera respectée.**

**« Il arrive que mon responsable se comporte mal en utilisant un langage inapproprié, des mots grossiers et d'autres expressions contraires à l'éthique envers ses collègues et les autres responsables. Dois-je le signaler ? »**

Ce cas montre des signes forts d'une infraction au Code de conduite de Fortum.

Il faut agir sans délai. Veillez à en discuter avec le supérieur hiérarchique de votre responsable ou à signaler l'incident par le biais du canal SpeakUp. Chacun doit agir conformément à notre Code de conduite et traiter autrui avec respect.

### **3:5 Nous protégeons vos informations personnelles**

L'utilisation responsable des données personnelles est essentielle pour maintenir la confiance de nos clients, partenaires commerciaux et collaborateurs. Par conséquent, il est nécessaire que Fortum respecte les normes les plus élevées en matière de protection des données personnelles. Le respect de la vie privée ne consiste pas simplement à se conformer aux lois ; il s'agit d'une valeur fondamentale pour Fortum en tant qu'entreprise fiable et éthique, mais aussi en tant qu'entreprise citoyenne et responsable.

Nous détenons des données personnelles importantes sur tous nos clients, partenaires commerciaux et collaborateurs. Nous avons l'obligation de collecter, utiliser, conserver et traiter les données personnelles de manière responsable, légale, prudente

et uniquement à des fins commerciales légitimes. Chaque fois que nous concevons des produits, lançons des campagnes, signons avec de nouveaux fournisseurs, collectons ou partageons des informations avec nos partenaires et des tiers, nous respectons et mettons en oeuvre des mesures de sécurité appropriées destinées à protéger les données personnelles contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

**« Votre collègue vous dit qu'il consulte toujours le système de gestion des relations avec la clientèle (CRM) pour obtenir des informations sur ses proches, amis et connaissances. Il trouve cela très pratique, car le CRM contient plus d'informations qu'on ne peut en trouver en cherchant sur Internet ou en consultant les profils sur les réseaux sociaux. »**

Ce comportement est contraire à notre Code de conduite, nos valeurs et nos politiques. La situation doit être signalée au responsable le plus proche ainsi qu'au propriétaire et au chargé de la protection de la vie privée. L'accès aux données personnelles est toujours accordé uniquement aux personnes directement concernées et strictement pour des tâches et des missions liées au travail. L'utilisation des données personnelles de tout client, collaborateur ou fournisseur de Fortum à des fins privées n'est pas autorisée. L'exemple ci-dessus peut également constituer une infraction aux lois sur la protection de la vie privée et des données.





## 4. Notre conduite des affaires

### 4:1 Nous menons nos affaires de manière légale et éthique

Fortum respecte l'ensemble des lois, réglementations et conventions nationales et internationales en vigueur dans les pays où nous faisons des affaires. La société suit également des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise. Les lois clés qui régissent nos affaires concernent notamment la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, les sanctions économiques, l'évasion fiscale, les abus de marché et les initiés, les valeurs mobilières et les marchés de l'énergie. Nous évaluons régulièrement l'applicabilité

des sanctions et des restrictions commerciales à nos propres activités.

Fortum accorde de l'importance à la transparence dans toutes ses transactions, fait preuve d'une concurrence loyale et évite de recourir aux intermédiaires sans motif commercial légitime. Nous ne faisons des affaires qu'avec des fournisseurs et partenaires qui respectent les lois en vigueur et se conforment aux exigences de Fortum.

## 4:2 Nous évitons les conflits d'intérêts et veillons à ce que les intérêts de Fortum soient prioritaires

Toute circonstance ou situation dans laquelle l'intérêt direct ou indirect d'une personne peut être en contradiction avec les intérêts commerciaux de l'entreprise constitue un conflit d'intérêts. Ce type de situation peut se présenter lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches ou amis détient un intérêt financier dans une société qui intervient directement ou indirectement en tant que fournisseur, client ou sous-traitant de Fortum, ou obtient des avantages personnels du fait d'une relation quelconque avec l'un de ces partenaires.

Un conflit d'intérêts peut également survenir en raison de relations personnelles avec nos partenaires commerciaux, nos collègues ou des collaborateurs potentiels, par exemple dans des situations de recrutement. Dans ce cas, nous devons révéler la situation de conflit d'intérêts potentiel à nos supérieurs hiérarchiques et nous abstenir de participer au processus décisionnel en jeu. Les emplois secondaires ou les postes de direction au sein d'une entreprise extérieure ou d'un conseil d'administration à but non lucratif doivent être divulgués aux supérieurs hiérarchiques et doivent recueillir l'approbation de Fortum.

Toutefois, les activités à petite échelle de type loisirs ne sont pas considérées comme un emploi secondaire. Pour savoir si une situation constitue ou non un conflit d'intérêts, il faut l'évaluer par rapport aux risques de conflit d'intérêts et aux risques de concurrence avec les activités de Fortum.

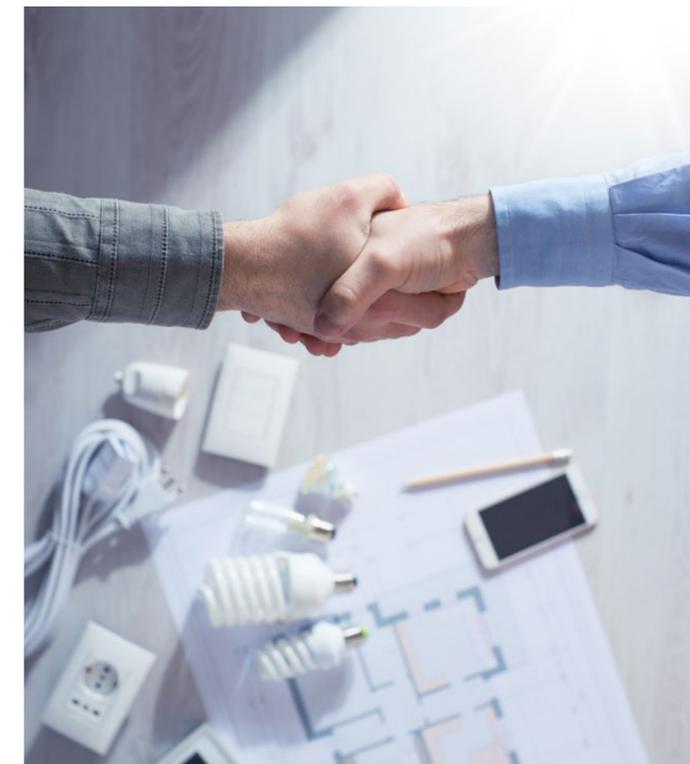
**« J'ai reçu une proposition de travail à temps partiel pendant le week-end dans une autre entreprise, en plus de mon emploi actuel chez Fortum. Ce travail concerne un tout autre secteur et n'entre pas en concurrence avec les activités commerciales de Fortum. Cet emploi à temps partiel est rémunéré et nécessite que j'y consacre plusieurs heures. Que dois-je faire ? »**

Tous les emplois secondaires susceptibles de remplir les critères énoncés ci-dessus doivent être divulgués à votre supérieur hiérarchique direct, que vous y voyiez un conflit d'intérêts ou non. Il peut exister des intérêts commerciaux concurrents que vous ignorez ; il est donc toujours important d'en informer Fortum. Même si l'exercice de cet emploi à temps partiel est autorisé, faire preuve de transparence vous aidera à éviter toute perception de conflit d'intérêts potentiel.

**En tant que collaborateurs de Fortum, nous comprenons que le travail que nous accomplissons chez Fortum doit être effectué exclusivement dans l'intérêt de l'entreprise et de manière à éviter tout conflit d'intérêts potentiel.**

## 4:3 Nous ne tolérons pas la corruption ni les pots-de-vin sous quelque forme que ce soit

Fortum interdit strictement toute forme de corruption ou de pots-de-vin, y compris les paiements ou faveurs inappropriés reçus de ou adressés à Fortum, ses collaborateurs ou des membres du Conseil d'administration. Tout type de fraude d'entreprise, de distorsion des états financiers, d'acceptation ou d'offre de pots-de-vin, d'abus de pouvoir, d'offre, de don, de promesse, d'extorsion ou de réception d'avantages indus, de médiation en matière de corruption, de versement de paiements de facilitation pour simplifier ou accélérer les procédures administratives, y compris le recours à un tiers pour obtenir ou conserver un avantage commercial, personnel ou professionnel, entraîne de graves conséquences. Tous les collaborateurs de Fortum sont tenus de signaler immédiatement tout incident potentiel.



**« Je supervise l'assurance qualité des entrepreneurs chez Fortum. Je n'ai jamais reçu de plaintes concernant la qualité de leur travail ou leurs délais de livraison. Mon superviseur me demande d'exiger d'un entrepreneur qu'il verse une cotisation mensuelle officieuse sur son compte bancaire personnel. En contrepartie, le superviseur s'engage à ne pas résilier l'accord existant avec cet entrepreneur. Que dois-je faire ? »**

Dans l'exemple décrit ci-dessus, la demande du superviseur est manifestement contraire à la loi et porte sur une forme de corruption qui pourrait entraîner des sanctions graves, voire une peine d'emprisonnement, en plus de faire peser de sérieux risques sur la réputation de l'entreprise. Le signalement de cette infraction protège la communauté de Fortum, c'est-à-dire notre entreprise, nos collègues et nos parties prenantes.

#### **4:4 Nous offrons et recevons des cadeaux et des marques d'hospitalité en toute transparence**

Chez Fortum, nous n'acceptons ni n'offrons de cadeaux qui vont au-delà de ce qui est considéré comme raisonnable dans le cours normal des affaires. Cela signifie que nous n'acceptons ou n'offrons jamais de cadeaux qui pourraient nuire à la réputation de Fortum ou à la confiance accordée à l'entreprise, nos collaborateurs ou nos partenaires commerciaux. Nous n'acceptons pas non plus les cadeaux offerts régulièrement par une personne ou une organisation donnée.

Des règles et réglementations spécifiques à chaque pays pour les cadeaux peuvent être applicables, notamment celles fixées par les autorités fiscales locales. Il est strictement interdit de recevoir ou d'offrir des cadeaux de nature monétaire, y compris les dons en espèces ou sous forme de titres. Les mêmes règles s'appliquent à l'acceptation ou à l'offre des marques d'hospitalité. De manière générale, Fortum couvre les frais de déplacement et d'hébergement de ses propres collaborateurs. La participation aux événements et la prise en charge des frais de déplacement doivent faire l'objet d'une approbation préalable de votre supérieur hiérarchique.

**Fortum ne donne et  
n'accepte jamais de cadeaux  
qui pourraient être jugés  
inappropriés.**

**« Lors d'un cocktail organisé après  
une conférence, le représentant  
d'un fournisseur m'a invité à  
une réunion pour poursuivre les  
discussions et à une journée de ski  
dans les Alpes, tous frais payés.  
Puis-je accepter cette invitation ? »**

La participation à un événement extérieur organisé par un fournisseur ou un autre partenaire commercial est autorisée, sous réserve d'un motif commercial valable et documenté, et à condition que le coût de l'événement soit raisonnable et que cette participation soit conforme aux instructions de lutte contre la corruption du Groupe Fortum ou à d'éventuelles instructions locales. Dans ce cas, Fortum prendrait à sa charge les frais de déplacement et d'hébergement. Vous devez toujours demander l'approbation de votre supérieur hiérarchique pour votre participation et la prise en charge des frais de déplacement. Pour toute question à ce sujet, merci de contacter le département juridique du Groupe.



#### 4:5 Nous n'abusons pas des ressources de l'entreprise

Tous les actifs et ressources tangibles et intangibles de Fortum (tels que les équipements de bureau et informatiques, les informations commerciales, les processus d'ingénierie, etc.) sont affectés aux seuls objectifs commerciaux de Fortum et à la garantie de notre succès à long terme. Vous ne devez pas prendre ou utiliser de manière non professionnelle les ressources de l'entreprise sans autorisation appropriée. Fortum respecte également la propriété physique et intellectuelle des tiers, y compris celle de ses partenaires commerciaux et de ses concurrents, et ne tente jamais de les obtenir ou de les utiliser de manière malveillante dans le cadre des activités commerciales de Fortum.

**Nous savons qu'il est interdit d'utiliser les ressources de l'entreprise à des fins illégales, contraires à l'éthique ou dans le but d'apporter un soutien à une action politique quelconque. Les mêmes conditions s'appliquent à tout bien qui nous serait confié par nos partenaires commerciaux.**

#### 4:6 Nous protégeons tous les actifs de l'entreprise, y compris les informations, les technologies et les installations

Chez Fortum, nous fournissons des services cruciaux à nos clients et jouons un rôle à la fois important et visible là où nous intervenons. Un niveau de sécurité et de sûreté suffisant basé sur l'analyse des risques est garanti pour l'ensemble des actifs de l'entreprise, y compris les informations, les personnes et les technologies, dans le respect des exigences légales et réglementaires. La cybersécurité a gagné en importance ces dernières années et tous les collaborateurs doivent respecter les directives de sécurité et informatiques, être responsable de leur comportement en ligne et protéger le réseau de Fortum contre toute utilisation et tout accès non autorisés. Des précautions supplémentaires doivent être prises en cas de télétravail.



**« Nous sommes vendredi après-midi et je crois que j'ai oublié mon ordinateur portable dans le métro en rentrant de ma dernière réunion. Il est protégé par un mot de passe, donc je ne pense pas que quiconque puisse accéder facilement à mes informations. Dois-je faire quelque chose dès maintenant ou cela peut attendre jusqu'à mon retour au bureau lundi ? »**

Chaque collaborateur est responsable de la cybersécurité et doit se conformer aux instructions et pratiques de sécurité informatique publiées par Fortum. Les ordinateurs portables et les appareils mobiles sont particulièrement visés par les vols. Un voleur peut transférer des données de votre appareil laissé sans surveillance vers un périphérique de stockage secondaire ou y installer des logiciels malveillants pour y accéder ultérieurement. Tous les incidents liés à la cybersécurité, y compris la perte ou le vol d'appareils, doivent être immédiatement signalés par téléphone au service informatique, qui vous guidera sur les mesures à prendre.

**Nous suivons les instructions de Fortum en matière de sécurité et d'informatique ; nous faisons preuve de prudence lors de l'envoi de contenus commercialement significatifs ou potentiellement sensibles ; nous protégeons les données de Fortum et nous nous assurons d'être au courant des mesures de cybersécurité de l'entreprise.**

#### 4:7 Nous communiquons et commercialisons nos produits de manière honnête et responsable

Les communications de Fortum sont proactives et transparentes, mais aussi significatives et pertinentes pour nos parties prenantes. Nous ne compromettons jamais notre honnêteté et notre intégrité. Grâce à cette approche, nous entretenons la confiance et protégeons la réputation de Fortum, et soutenons au final la mise en oeuvre efficace de l'objectif et de la stratégie de l'entreprise. Nous nous abstenons de faire de fausses déclarations. Nous suivons strictement les directives destinées à opérer une communication marketing responsable et attendons la même chose de tous ceux qui représentent Fortum. Les déclarations concernant les questions environnementales doivent respecter toutes les lois applicables en matière de marketing environnemental.

L'action Fortum étant cotée à la Bourse d'Helsinki (Nasdaq Helsinki), notre communication financière et nos états financiers doivent respecter les lois qui régissent les sociétés cotées, les règles et réglementations du marché boursier ainsi que les autres réglementations européennes applicables. Les informations significatives concernant la société sont communiquées simultanément à toutes les parties prenantes. Nous nous abstenons par ailleurs de commenter les activités de nos concurrents, de spéculer ou d'émettre un avis sur les rumeurs qui circulent sur le marché. En tant que collaborateur de Fortum, vous ne devez pas faire de commentaires sur notre entreprise ; si une telle action est nécessaire, contactez notre porte-parole.

#### 4:8 Nous interagissons de manière appropriée avec les fonctionnaires et les décideurs

Fortum s'efforce de contribuer au développement d'une société plus durable et s'engage activement dans le discours public. Nous collaborons avec diverses parties prenantes dans le cadre d'initiatives qui profitent à la société.

Le cas échéant, nous proposons également notre savoir-faire dans la préparation de la prise de décision politique et législative.

Fortum suit toutes les lois et réglementations concernant l'interaction avec les fonctionnaires et les décideurs politiques au niveau municipal, régional, national et international. Il s'agit notamment des lois et réglementations sur le lobbyisme. Nous appliquons les règles spécifiques au pays concerné lorsque nous traitons avec ses administrations et autorités de réglementation.

#### 4:9 Nous collaborons ouvertement avec nos fournisseurs

Les relations de Fortum avec les fournisseurs jouent un rôle important dans le développement des affaires de l'entreprise. Le présent Code de conduite et notre Code de conduite des fournisseurs constituent la base de nos interactions avec les différents fournisseurs au niveau mondial. Nous attendons de nos entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent la législation en vigueur, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et les règles de bonne conduite des affaires.

Notre collaboration avec les fournisseurs repose sur l'honnêteté et la confiance mutuelles. Toutefois, le non-respect des exigences applicables par les fournisseurs peut entraîner la résiliation de leur collaboration avec Fortum.

Les collaborateurs de Fortum sont tenus de signaler ouvertement et sans délai toute situation qui pourrait constituer une infraction à notre Code de conduite des fournisseurs.



#### **4:10 Nous nous protégeons contre la fraude, la participation au blanchiment d'argent et d'autres formes d'actes illégaux**

Fortum intervient dans le monde entier sur de nombreux marchés différents, et les collaborateurs de Fortum interagissent au quotidien avec d'innombrables contreparties potentielles ou actives.

L'ampleur de cette activité commerciale accroît le risque d'implication dans un projet criminel dont Fortum pourrait devenir une victime ou dans lequel les opérations commerciales de Fortum pourraient être utilisées pour commettre ou couvrir un crime.

Les collaborateurs de Fortum doivent rester vigilants à l'égard de toutes les formes de comportement criminel à l'encontre de Fortum, en mettant particulièrement l'accent sur les tentatives de fraude et de blanchiment d'argent. Toute situation qui pourrait constituer un crime contre Fortum ou une tentative d'impliquer Fortum dans un projet criminel doit être signalée immédiatement.

Pour atteindre un très haut niveau de sensibilisation à la prévention parmi ses collaborateurs, Fortum attend de ces derniers qu'ils suivent tous les modules de formation obligatoires. Les collaborateurs de Fortum sont également tenus d'agir conformément aux instructions internes applicables.

**Nous restons vigilants pour garantir que Fortum n'est pas utilisée dans des activités inappropriées ou illégales.**

**« Je peux voir sur le compte de Fortum que la société a reçu un paiement inhabituel, important et sans fondement contractuel, de la part d'une de nos contreparties. Peu de temps après, j'ai reçu un e-mail me demandant de traiter la restitution d'un paiement indu, qui résultait d'une erreur. Dans ce même e-mail, le représentant de la contrepartie me demande de répartir cette restitution en plusieurs petites transactions et de les nommer d'une manière particulière. Que dois-je faire ? »**

Comme décrit précédemment, chaque collaborateur doit rester vigilant à l'égard de toute forme de comportement criminel contre Fortum, en insistant particulièrement sur les tentatives de fraude et de blanchiment d'argent. En l'occurrence, si la restitution du paiement était traitée conformément à l'e-mail du représentant de la contrepartie, Fortum pourrait être impliquée dans un système de blanchiment d'argent. Ce type de transaction doit être signalée à votre responsable et au service de Conformité du Groupe et suspendue jusqu'à ce que l'affaire soit examinée et résolue.





## 5. Notre engagement envers le monde

### 5:1 Nous protégeons la réputation de Fortum

Fortum reconnaît le droit de chaque individu à la liberté d'expression. Les employés de Fortum ont le droit de participer à titre individuel aux processus politiques d'une manière conforme aux lois nationales. Nous attendons de nos employés qu'ils soient conscients que, lorsqu'ils participent à titre individuel à des activités politiques ou expriment publiquement leurs opinions, il doit être clairement

indiqué que les opinions exprimées sont personnelles et ne représentent pas celles de Fortum. Lorsqu'ils font des déclarations publiques, par exemple sur les réseaux sociaux, les collaborateurs de Fortum doivent toujours s'efforcer d'améliorer la réputation de l'entreprise et éviter les opinions ou les déclarations qui pourraient lui nuire.

**En tant que collaborateurs de Fortum, nous sommes responsables de nos paroles et de nos actes. Chacun de nous doit veiller à ne pas nuire à la réputation de l'entreprise.**

### **5:2 Nous soutenons le bien commun dans la société**

Les dons et les parrainages de Fortum doivent être compatibles avec les thèmes stratégiques de notre programme de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) à l'échelle du Groupe. Toute aide supérieure à 1 000 euros est soumise à l'approbation préalable du Groupe de pilotage de notre programme RSE. Seuls le Conseil d'administration ou les représentants autorisés par celui-ci ont le mandat de décider des dons.

**Fortum n'accorde jamais de financement à des fins politiques, aux autorités publiques, aux organisations syndicales, aux régulateurs, aux municipalités, aux causes religieuses, aux mouvements radicaux ou aux associations qui utilisent des méthodes illégales, qui sont contraires à l'éthique, ou à toute activité qui met en danger l'environnement, la santé ou la sécurité.**

**« L'école de mon enfant cherche des sponsors pour une conférence sur le changement climatique qu'elle souhaite organiser. Puis-je parler de ce projet à Fortum ? »**

Vous pouvez proposer ce projet pour examen au Groupe de pilotage RSE, quelle que soit sa valeur monétaire. Vous devez faire preuve de transparence concernant le risque de conflit d'intérêts lors du dépôt de la demande.

### **5:3 Nous protégeons l'environnement dans le cadre de nos activités**

Fortum s'engage à adopter des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement et à utiliser les ressources naturelles de manière responsable. Nous prenons en compte le cycle de vie de nos produits énergétiques et nous visons à réduire notre impact environnemental en utilisant les bonnes pratiques et les dernières technologies disponibles.

Fortum s'efforce d'atténuer le changement climatique et de réduire les situations et les incidents de non-respect de l'environnement causés par nos activités. Nous voulons améliorer en permanence nos performances environnementales tout en soutenant le développement de sociétés à faibles émissions de carbone, et nous demandons à nos fournisseurs de faire de même.





## 6. Signaler un sujet de préoccupation

Nous sommes tous responsables du respect des obligations légales et de notre Code de conduite, ainsi que de la prévention et du signalement de toute infraction potentielle en temps utile via les canaux prévus à cet effet. Les responsables de Fortum sont tenus de vérifier que ces différents canaux sont bien connus de tous les collaborateurs.

### Quand et comment faire un signalement

Lorsque vous décidez de prendre une mesure particulière, de demander conseil ou de signaler une infraction potentielle, il peut être utile de répondre à la liste de questions ci-dessous. Ces trois questions ne sont pas exhaustives, mais visent plutôt à fournir des orientations générales.

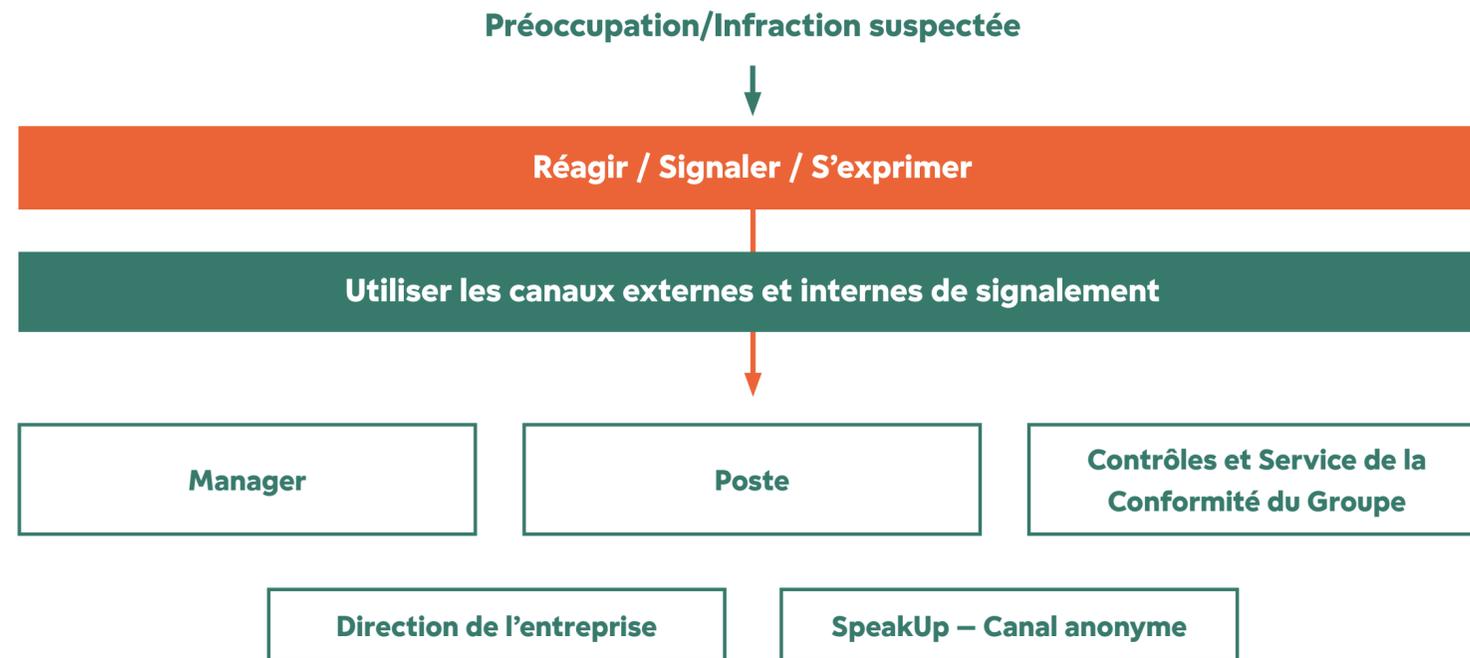
1. Ce comportement est-il contraire aux lois, au Code de conduite de Fortum ou aux valeurs du Groupe Fortum ?
2. Cette action pourrait-elle être perçue négativement par autrui, par exemple par des collègues, des clients ou les médias ?
3. Cette action ou ce comportement pourraient-ils nuire à l'image publique de Fortum ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », si vous avez une question ou une préoccupation sur ce qui est considéré comme une conduite appropriée ou si vous suspectez une infraction au Code de conduite, contactez l'une des personnes suivantes :

- Votre responsable
- Le service RH de Fortum
- Le Chargé de la conformité du Groupe
- La direction de l'entreprise
- Notre canal anonyme SpeakUp

En plus des canaux de signalement internes, le canal SpeakUp de Fortum, géré en externe, est disponible pour les collaborateurs de Fortum qui préfèrent exprimer leurs préoccupations de manière anonyme.

## Canaux de signalement



Les parties prenantes externes et internes peuvent faire part de leurs préoccupations à la direction de l'entreprise ou via le canal SpeakUp, qui permet des signalements anonymes. Nous croyons à la transparence ; nous vous recommandons donc de signaler toute préoccupation en utilisant votre vrai nom, même via le canal SpeakUp.

Quel que soit le canal utilisé, il est important de :

1. Réagir lorsque l'on est témoin d'une situation qui pourrait être contraire à l'éthique
2. Faire des signalements ou s'exprimer

Tous les problèmes de conformité soumis à Fortum sont examinés selon les processus internes établis.

### Que se passe-t-il une fois votre signalement fait ?

Fortum traite tous les signalements avec la plus grande intégrité.

Le Chargé de la conformité du Groupe évalue la situation et désigne une équipe d'enquêteurs pour traiter vos préoccupations en toute confidentialité. Vous recevrez également une confirmation lorsque le service Conformité du Groupe aura reçu votre signalement.

Pour tous les cas nécessitant une enquête après l'évaluation initiale, le service Conformité du Groupe rédige un rapport d'enquête, qui comprend des conclusions, des recommandations et d'éventuelles mesures correctives.

Si ce rapport inclut des informations personnelles sensibles, il est envoyé sous forme de fichier protégé à l'équipe de direction concernée, qui est responsable de la mise en oeuvre des recommandations et des mesures.

Vous recevrez également des informations de la part du service Conformité du Groupe, en fonction des caractéristiques du cas. Si le cas ne vous concerne pas personnellement, il est important de comprendre que Fortum est limitée dans les informations qu'elle peut vous communiquer sur les résultats de l'enquête, en raison de la réglementation sur la vie privée et les sociétés cotées en bourse.

Le Chargé de la conformité du Groupe fait régulièrement rapport au Comité d'audit et de risque (CAR) de Fortum concernant toute suspicion de conduite inappropriée liée à des pratiques commerciales éthiques. Le Chargé de la conformité du Groupe dispose d'une ligne hiérarchique indépendante parallèle au président du CAR afin de garantir une approche neutre et objective en toutes circonstances.

### Protection des dénonciateurs

Le fait de signaler une préoccupation sincère concernant le respect de ce Code de conduite n'aura aucune conséquence négative sur le travail de la personne qui l'a émise. Si une personne fait part de ses préoccupations en toute bonne foi, Fortum ne prendra pas de contre-mesures à son encontre, même si ses préoccupations ou ses accusations se révèlent sans fondement par la suite. L'identité de la personne à l'origine du signalement sera toujours protégée. Fortum ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui mettrait en lumière une conduite inappropriée

**Dans le cadre de l'enquête sur les problèmes de conformité, Fortum garantit la confidentialité de toutes les parties concernées. Nous ne prenons aucune mesure disciplinaire à l'encontre des personnes accusées de conduite inappropriée ou de non-respect des règles tant que le processus d'enquête n'est pas terminé. Les personnes qui enfreignent notre Code de conduite feront l'objet de mesures disciplinaires appropriées.**

avérée ou suspectée. Les collaborateurs qui refusent de participer à des actes répréhensibles seront également protégés contre les représailles. Toutefois, déposer une plainte que l'on sait fautive constitue une utilisation abusive des canaux de signalement et peut également avoir des conséquences. Nous devons tous nous efforcer de traiter autrui avec respect, de faire des affaires de manière responsable et de nous engager de manière exemplaire à l'égard du monde. La collaboration de tous ceux qui travaillent chez ou avec Fortum est nécessaire pour continuer à promouvoir une culture d'ouverture et de confiance, où chacun se sent à l'aise pour soumettre des questions et des préoccupations liées à notre Code de conduite.